Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260327-2026_027-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-027

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 MARS 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-sept, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 23 Mars 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marylène MATHURIN, Mr Christian COUPARD, Mme Valérie MICHELIN, Mr Thierry TOREL, Mr Olivier RONDEAU, Mme Nathalie RICARD, Mme Virginie BOUGOT, Mr Julien COLIN, Mme Alexandra GUILLEMAIN, Mr Fabien PASQUET, Mme Rosane GAUVIN, Mme Marie Annick BARADA JOUADÉ.

Absents non excusés :
Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Mme Alexandra GUILLEMAIN

2026-027- Fixation du nombre des Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-2,
Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Vu la proposition de Mr le Maire de créer quatre postes d'Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer quatre postes d'adjoints au Maire,
- Charge Mr le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces quatre adjoints au Maire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

MAIRIE DE LANGON
ILLE-et-VILAINE 35660